

Conseil municipal d'approuver la convocation en urgence avant de procéder à tout autre délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votes la convocation en urgence et son ordre du jour.

2. Délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder à l'ajournement de la dette de la SARL LES 2L -LA DOU'LANGERIE

DELIBERATION

EXPOSÉ PRÉALABLE

Monsieur le Maire expose la situation financière délicate de la boulangerie de la commune. Il explique que dans le cadre de la préservation, de la pérennité du dernier commerce de proximité de Villedoux, postérieurement à la période COVID et au moment des très fortes variations des prix de l'énergie, la collectivité avait consenti à un décalage de loyers d'un montant d'environ 5 000,00€, en accord avec la trésorerie.

En effet, ces sommes ont fait l'objet d'un plan d'apurement mis en œuvre avec la trésorerie. Cependant, Monsieur le Maire a été alerté très récemment par les exploitants de la boulangerie de la mise hors service de leur four principal hypothéquant la survie de la boulangerie, à défaut d'investissement.

Les commerçants ont alors organisé une réunion avec le banquier, le meunier à laquelle Monsieur le Maire a participé afin d'envisager un plan de financement particulier pour renouveler ce four avec un financement d'environ 30 000€.

Alors que les exploitants étaient en attente de la décision de la banque et que tous les signaux étaient au vert, la trésorerie a procédé à une saisie arrêt sur le compte de la boulangerie, ce qui hypothèque totalement le plan de financement du four qui aurait dû être installé avant les fêtes.

Monsieur le Maire annonce que la boulangerie de la commune étant en danger, il propose au conseil municipal de procéder à un ajournement entraînant la main levée de la saisie arrêt et sollicitons votre soutien afin d'obtenir la mise en place du financement garantissant l'installation du four et par conséquent la pérennité de notre boulangerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des votes décide :

- un suivi du plan d'apurement de la dette,
- un ajournement de la dette saisie afin de débloquer le compte bancaire,
- une suspension de 6 mois de loyers apurés jusqu'à la fin du bail,
- une transparence sur le financement du nouveau four

et demander aux gérants de faire un suivi avec le meunier d'un point de vue économique.

Le conseil municipal sollicite à l'unanimité auprès du trésorier du SGC de Ferrières, la main levée de la saisie qu'il a engagée sur le compte de la boulangerie.

L'ordre du jour de la convocation en urgence étant épuisé, la séance se poursuit avec la séance du conseil municipal - session ordinaire

VENDITTOZZI François – Maire	WANTZ David – Adjoint au Maire
SINGER Corinne – Adjointe au Maire	BOURSIER Daniel – Adjoint au Maire
PEYRAUD CASCALES Marie Dominique – Adjointe au Maire	TOLEDANO Jean-Philippe – Adjoint au Maire
BONNIN Carine – Conseillère municipale	BOURLAND Isabelle– Conseillère municipale Absente excusée
DELIGNE Élisabeth – Conseillère municipale	GALERAN Éric – Conseiller municipal
LANDUREAU Guillaume- Conseiller municipal	LEGRAS Agathe - Conseillère municipale Absente excusée
LOPEZ-BEAUDOIRE Jean-Michel – Conseiller municipal	MARIE Jean-Louis – Conseiller municipal Absent excusé
MONTAGNE Éric – Conseiller municipal	PERAUD Nicolas – Conseiller municipal
QUEVA Marie-Christine - Conseillère municipale Absente excusée	